
DOSSIER DE PRESSE

PRIX DU 8 MARS

Lundi 9 mars 2020

Par délibération en date du 8 janvier 2018, le Département a institué le Prix du 8 mars. Ce prix, vise à accompagner des projets s'inscrivant dans l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en apportant un soutien financier à des personnes porteuses d'un projet innovant, ayant un intérêt pour le territoire ardéchois et qui répondent au critère premier énoncé ci-dessus : favoriser l'égalité femmes-hommes.

Principe inscrit au cœur de notre République depuis la réforme constitutionnelle de 1999, complétée en 2008, la parité est un combat au long cours. D'abord limité au champ politique, le principe de parité s'étend aujourd'hui aux sphères professionnelles et sociales comme l'entreprise, la fonction publique, l'université, les organismes consulaires, les autorités administratives et les collectivités territoriales.

Si nous pourrions être tenté-e-s de croire qu'aujourd'hui la parité est définitivement en marche et que le temps suffira, force est de constater que malgré les lois dites de parité, les hommes restent largement majoritaires : 88% des communes de France sont par exemple aujourd'hui dirigées par des hommes (83,5 % en Ardèche).

Les obstacles pour l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités tiennent autant aux représentations collectives qu'aux modes d'organisation des collectivités : entreprises, administration, État... Des politiques sont mises en œuvre pour s'assurer que l'égalité se manifeste dans le quotidien de nos concitoyens. La Loi a permis en 2015 qu'au sein de la collectivité départementale, la parité des élus soit mise en place lors de la dernière élection de mars. Ainsi, en Ardèche 17 femmes sièges à l'assemblée Départementale contre 2 lors de la dernière mandature.

4 DOSSIERS DÉPOSÉS

Les associations dont le siège est situé en Ardèche avaient jusqu'au 14 février pour faire acte de candidature. **4 dossiers ont été déposés.**

Le jury¹, présidé par Martine Finiels, première femme élue au Département de l'Ardèche en 2008, s'est réuni le 4 mars pour étudier les candidatures et proposer une sélection et les dotations dans le cadre d'une **enveloppe dédiée de 12 000 €.**

Le jury pouvait attribuer de 1 à 5 « Prix du 8 mars ». Il a choisi en se basant sur un ensemble d'items :

- intérêt du projet pour le territoire : public concerné, thématique transversale, valorisation de l'Ardèche, action pérenne
- valeurs portées par le projet : humaines, sociales, autres
- ambition du projet : élevée, faible, action inhabituelle, action participative

¹ Frédérique Marcoux, agent du Département de l'Ardèche / Julia Capel-Dunn, Secrétaire générale de la Préfecture de l'Ardèche, sous-préfète de l'arrondissement de Privas / Nathalie Exmelin, directrice du CIDFF Ardèche / Magali Naudy, capitaine sapeur-pompier volontaire / Anne Grenier, artiste

- prise en compte de l'égalité femmes-hommes : dans la conception, la réalisation et les attendus du projet, d'**attribuer deux prix du 8 mars (éléments des candidatures en annexe)**.

Ces deux prix sont attribués à des projets qui font la part belle à l'accompagnement vers l'autonomie des femmes,

- d'une part en sécurisant leur prise de responsabilité : le projet « réseau de femmes formidables » porté par Odette&Co en faveur des entrepreneures du secteur de Lamastre
- d'autre part en accompagnant leur professionnalisation et leur capacité à être « relais » auprès de leur communauté celle des gens du voyage comme le prévoit le projet porté par Amesud et son action « Voyager vers un avenir professionnel ».

LES LAUREATS ET LES DOTATIONS

- **3 000 € au Collectif Odette&Co pour le projet « réseau de femmes formidables » et 2 000 € conditionnés**

L'avis du jury : La démarche d'Odette&Co qui vise à faciliter les rencontres entre les femmes entrepreneures du territoire (Lamastre et alentours) pour soutenir ou faire évoluer leurs activités est intéressante pour apporter à ces « entrepreneures » (souvent micro ou auto) une animation économique qui favorise à minima leur « maintien » (passage du cap des trois ans) voire leur développement. Les différentes actions qui sont prévues (journées de réflexion autour de thèmes en lien avec l'entrepreneuriat, participation du réseau à des événements stratégiques dans le but de mutualiser les forces et les investissements financiers, réalisation de portraits des femmes entrepreneures afin de communiquer autour de leurs services et de mettre en valeur les initiatives des femmes sur le territoire) sont pertinentes car elles peuvent permettre à des femmes de créer ou développer leur entreprise, de ne pas subir l'isolement, d'être dans une démarche favorisant « l'installation » et donc de rester sur le territoire de Lamastre.

En complément du dossier, le jury a souhaité que ce réseau de « femmes formidables » soit en lien avec celui des entrepreneurs et acteurs existant déjà en Ardèche : Emergeillés par l'Ardèche. La synergie ne pourra qu'être bénéfique aux réseau « Odette ». A ce titre le prix du 8 mars intègrera le coût de l'adhésion à « Emergeillés par l'Ardèche » et qu'une opération de médiation / communication réunissant les entrepreneures, les membres du jury du prix du 8 mars, les élu.e.s du territoire et les acteurs économiques locaux soit organisée afin de valoriser le « réseau de femmes formidables » (pour cela une "prime" est apportée de 2 000 euros pour permettre cette mise en œuvre et sera versée sous cette condition).

- **4 100 € à Amesud pour l'action « Voyager vers un avenir professionnel »**

L'avis du jury : Ce projet qui concerne les femmes de la communauté des gens du voyage vise à les accompagner vers la professionnalisation (montée en compétence sur la dématérialisation et la gestion d'entreprise), l'emploi et ainsi leur permettre d'acquérir une indépendance financière. Ce projet offre un dispositif d'apprentissage beaucoup plus complet, avec une dimension sur mesure (le programme de formation a été co-construit avec les bénéficiaires). Même si l'aspect formation ne concerne qu'un petit groupe de femmes, la volonté d'essai auprès d'un public plus important qui n'assisterait **volontairement** qu'à certains modules de la formation est intéressant avec un vrai enjeu de disposer ainsi de « femmes relais dans leur communauté ».



En résumé, ce projet est innovant, s'inscrit pleinement dans l'enjeu du prix « égalité femme-homme », favorise l'autonomie pour les femmes avec une réelle visée émancipatrice dans cette action pour les femmes participantes à temps plein ou non).

Concernant les deux autres dossiers, l'un porté par l'**association « Les pouvoirs des femmes »** et qui vise à apporter aide et assistance aux femmes victimes de violences conjugales, et l'autre porté par l'**association « Hap'Arts »** dénommé « femmes enchantées » et qui ambitionne de faciliter l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle pour les femmes, le jury a souhaité souligner pour ces deux projets leur adéquation avec les attendus du prix du 8 mars, mais a constaté pour chacun d'eux **l'inaboutissement de la réflexion, qui rend fragile l'ambition et témoigne d'un besoin évident de confronter ces idées à des structures professionnelles** pour pouvoir bâtir un projet solide, argumenté et producteur de résultats.

Le jury propose d'adresser à ces deux candidats un « retour » leur permettant de développer leur réflexion pour lui donner toute chance de trouver un financement, soit dans un an via cet appel à projet ou une autre source de financement si cela s'avère possible.

La remise des prix aura lieu fin ars en présence des candidats, des lauréats, du jury et des lauréats des années précédentes (date exacte à définir).

CONTACT

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département BP 737 – 07007 Privas cedex

www.ardeche.fr

Sandrine BARBERINO

Direction de la Communication

04.75.66.71.46

com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

LE REGLEMENT

Un prix pour promouvoir l'égalité femme/homme

Article 1 : Objet du concours

Le Conseil départemental de l'Ardèche dont le siège social est situé à l'Hôtel du Département, quartier la Chaumette, à Privas (07000) organise un concours, sans droit d'inscription, intitulé « prix du 8 mars » ayant pour objectif d'apporter un soutien financier et un parrainage à **des projets** (au travers d'une convention liant le Département et l'association en charge du portage du projet), **innovants, ayant un intérêt pour le territoire ardéchois et favorisant dans leur concept ou dans leur réalisation l'égalité femmes/hommes.**

Le but est d'attribuer chaque année **le 8 mars** - dans ce cadre et dans le respect des compétences définies par la loi aux Départements - de **un à cinq prix maximum.**

Le Département intervient en apportant un concours financier et un concours moral aux porteurs de projets qu'il soutient. Ainsi **chaque lauréat-e se verra désigner un parrain/marraine au sein des services départementaux** en fonction de la teneur de son projet. Cette(ces) personne(s) assureront un lien régulier avec les lauréat-e-s.

Le prix du 8 mars est ouvert à **l'ensemble des Ardéchois-e-s**, qui déposeront leur projet au travers d'une association. Parmi les critères régissant l'attribution du prix, la **préférence peut être donnée à des projets qui concernent des personnes de moins de trente ans.**

Chaque prix sera attribué en fonction du budget présenté dans le dossier. Le jury pourra ne retenir qu'un-e lauréat-e et au maximum 5. En fonction des dossiers retenus, le jury pourra attribuer l'intégralité ou une partie de la somme prévue.

Article 2 – Eligibilité du concours

Le concours est ouvert aux associations domiciliées en Ardèche. Ne peuvent être candidat-e-s, les membres du jury et les partenaires financiers, et plus généralement toutes autres personnes amenées à contribuer à l'organisation du concours.

Article 3 – Information

Le concours est porté à la connaissance du public et des professionnels par voie de presse, par le site internet du Département (www.ardeche.fr) ainsi que via les réseaux sociaux, par lettre d'information électronique et tous autres supports print dont le magazine Reliefs.

Article 3 – modalités de participation

Pour participer au concours, les candidat-e-s doivent s'inscrire en ligne sur le site ardeche.fr et remplir en totalité le dossier de candidature en y annexant tout document susceptible d'éclairer le jury. Les candidat-e-s s'engagent à ne communiquer que des informations exactes, réelles et sincères. Les candidat-e-s pourront se voir demander des précisions ou justifications supplémentaires.

Les dossiers sont remplis exclusivement via le site et ce avant le 14 février de l'année considérée. Les dossiers incomplets, mal renseignés seront éliminés.

Si le porteur de projet a déjà sollicité une aide du Département au titre de ses règlements « classiques » il ne pourra postuler au Prix du 8 mars.

Article 4 – Examen des dossiers et désignation des lauréates

La demande doit comporter, une lettre de motivation/présentation, le formulaire de candidature rempli et un descriptif précis du projet envisagé, ainsi que le budget prévu pour le mener à bien incluant l'ensemble des charges nécessaires à sa réalisation dans des conditions optimales et les ressources d'ores et déjà mobilisées pour y parvenir.

Le dossier de chaque candidat-e sera examiné par un jury qui sélectionnera les dossiers les plus pertinents dans chaque catégorie. Les dossiers sont retenus selon les critères suivants :

- la qualité du projet au regard des enjeux d'égalité femmes/hommes (conception, réalisation, attendus...)
- le caractère remarquable du projet par son ambition, son innovation, ses valeurs (humaines, sociales...), la plus-value espérée pour le territoire ardéchois



Les membres du jury sont mis en place à la discrétion des organisateurs du concours. Le Jury sera féminin et présidé par Martine Finiels, vice-présidente du Département et première femme élue conseillère départementale en 2008 Les délibérations du jury sont strictement confidentielles
Le jury se réserve la possibilité d'auditionner les candidats.

Article 5

Les lauréat-e-s s'engagent, dans les 12 mois suivant la remise du prix, à faire référence au prix obtenu dans leurs différentes actions de communication, en utilisant selon leur situation, la mention « lauréat-e du prix du 8 Mars ».

Les lauréats s'engagent également à participer aux actions de relations presses et/ou de relations publiques le Département pourra décider au cours des 12 mois suivant la remise du prix.

Article 7

Tout-e candidat-e déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et des consignes figurant sur les documents ainsi que l'arbitrage du Conseil départemental qui tranchera, dans le respect des lois, toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement et de toute question non tranchée par ce règlement.

Article 8 : Responsabilités

Le Département de l'Ardèche se réserve le droit de reporter, voire d'annuler le concours en cas de force majeure ou éléments en dehors de sa volonté sans que les candidat-e-s puissent se prévaloir d'un quelconque préjudice. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux participant-e-s du concours.



ODETTE&CO – RESEAU DE FEMMES FORMIDABLES

Ce projet est né d'une réflexion d'une des membres du Collectif Odette & Co au printemps 2019.

Entrepreneure et tout juste installée sur notre territoire, elle nous a expliqué pourquoi elle faisait partie du collectif et l'intérêt de faire du réseau, de rencontrer des personnes et de mieux connaître notre territoire ; dans un premier temps pour elle mais aussi pour développer son entreprise.

A donc émergé l'idée d'un réseau de femmes entrepreneures sur notre territoire centre Ardèche. Nous avons ensuite échangé sur cette idée dans notre cercle professionnel pour avoir des avis et définir la pertinence du projet. A été remonté le besoin important de trouver un espace d'échanges avec d'autres femmes pour s'épauler et se sentir soutenu dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Le constat de la situation particulière de notre territoire n'est plus à faire et il n'existait pas de structure proposant ces services, c'est donc tout naturellement que le Collectif a décidé de mettre à profit son réseau et ses talents pour répondre aux besoins des femmes du territoire.

Nous proposons un accompagnement qui vient en complément de ce que peuvent proposer les chambres consulaires ou autres structures para-publics. Nous faisons avec nos talents. Le collectif utilise depuis presque 10 ans une méthode de travail basé sur la démarche appréciative, dont le but est de faire ressortir les forces individuelles pour aller vers le collectif et le faire ensemble de façon positive. Nous utilisons donc cette démarche afin d'amener les femmes entrepreneures à développer leurs activités ensemble et en bonne intelligence par rapport au besoin de notre territoire.

L'égalité femmes/hommes fait partie de notre ligne de conduite. Le Collectif Odette & Co a vu le jour pour répondre à un besoin des femmes du territoire qui était de se mobiliser sur un retour à l'emploi ou une formation. L'intérêt de se retrouver qu'entre femmes permettaient à toutes les membres de se sentir sécurisée et de ne pas reprendre un automatisme d'effacement quand un homme était présent dans l'assemblée.

Suite au constat que les femmes étaient absentes des médias sur notre territoire rural et enclavé, l'association a donc choisi de mettre en valeur les initiatives locales portées par des femmes à travers diverses publications. Fortes de notre expérience, il nous a donc semblé évident de porter le Réseau femmes formidables pour permettre un soutien aux femmes entrepreneures et pour mettre en valeur les femmes actives et entrepreneures. Nous souhaitons montrer le dynamisme et le potentiel de notre territoire à travers l'image positive de ses femmes. Nous accueillons toutes celles pour qui le réseau pourrait avoir un intérêt.

Nos adhérentes seront porteuses aussi de la réussite de notre territoire à travers leurs parcours ; et le réseau a pour objectif de les soutenir dans cette démarche.

Nous avons prévu six journées thématiques sur l'année. La première a eu lieu le 7 février autour de la gestion du temps. Nous avons 5 journées à organiser d'ici la fin de l'année. Les deux salariées vont donc préparer les déroulés pédagogiques autour des thèmes proposés/choisis pour le réseau.

Nous allons aussi faire une liste des manifestations du territoire qui pourraient intéresser les entrepreneures et organiser les participations via le réseau.

AMESUD – VOYAGER VERS UN AVENIR PROFESSIONNEL

Projet de formation « sur mesure » pour un groupe de femmes, issues de la communauté des gens du voyage, conjointes d'entrepreneur (ou entrepreneures elles-mêmes), bénéficiaires du RSA, ayant un niveau de formation actuel infra-bac.

Le projet comprend :

- Une action de formation professionnelle intitulée « être en capacité de réaliser du service à la personne auprès des particuliers et des micro-entrepreneurs » pour 6 femmes de la communauté des gens du voyage
- Des modules (formation complémentaire) accessibles à d'autres femmes de la communauté des gens du voyage (ou autre), ayant participé à l'action collective « Gestion d'entreprise et dématérialisation » les

années précédentes et moins avancées sur leur projet de professionnalisation. Un système de tutorat sera mis en place entre les stagiaires de la formation « longue » et les stagiaires des modules complémentaires.

- La formation aux premiers secours (PSC1) pour la formation longue et la formation modulaire.

L'action collective à l'origine de ce projet a pour objectifs de participer à la reconnaissance du rôle clé des conjointes d'entrepreneur et de développer leur pouvoir d'agir. Aujourd'hui ce projet permettra de poursuivre la démarche avec comme objectif de participer à l'émancipation de ces femmes en rendant « réel » leur pouvoir d'agir. Depuis 2017, au fur et à mesure, les entrepreneurs de l'entourage de ces femmes commencent à émettre l'envie de réapprendre à lire et écrire, leurs conjointes affirment désormais leur rôle dans la gestion de la famille et des activités de leurs conjoints. Enfin et surtout, elles se font porte-parole auprès des femmes mais aussi des jeunes sur l'intérêt de se former, de s'ouvrir à d'autres mondes professionnels que les métiers traditionnellement choisis : ferrailleur, achat /revente sur marché de détails, homme toutes mains...

La Réglementation se durcit en matière de diplôme exigé à la création d'une entreprise et la plupart des métiers de l'artisanat sont désormais (depuis 2017) inaccessibles sans un CAP minimum. La dématérialisation et l'absence d'interlocuteur rendent difficiles l'accès à l'information pour les personnes illettrées.

Fortes de ces constats, elles font des émules. Les entrepreneurs des deux territoires ardéchois et leurs conjointes commencent à essayer de changer leurs avenir et celui de leurs enfants, à intégrer des lieux, à s'exprimer à des endroits où ils n'étaient pas ou peu présents...

En décembre 2020, elles seront en mesure de proposer du soutien aux familles par la création d'un collectif et d'apporter une aide concrète avec des services individuels et facturables sur le territoire.

Elles auront en quatre ans rencontré de nombreux partenaires du territoire (Département, Communauté de communes, MSAP, CIDFF, Défenseurs des Droits, URSSAF, ADIE, Amesud, ...) et seront formées au maillage du territoire, à orienter les familles vers les bons interlocuteurs. Ainsi, un relais adapté à la Communauté aura été créé sur le territoire sud est du Département.

L'originalité du projet tient principalement dans sa co-construction avec les futures stagiaires et dans l'adaptation totale à leurs demandes en termes de contenus, modularité de la formation, méthodologie d'apprentissage.